

VOTRE PRÉVOYANCE SANTÉ va changer...

Protection sociale complémentaire

La PSC : La protection sociale complémentaire

- ✓ **La PSC est une compensation de salaire en cas d'arrêt maladie de "longue durée ou d'invalidité"**
- ✓ **L'employeur à l'obligation de participer à la couverture du risque Prévoyance des agent·e·s (à 50% min.)**
- ✓ **Les agent·e·s auront obligation de souscrire au nouveau contrat de prévoyance de l'employeur dès 2026.**

A NOTER : votre participation financière augmentera...

Les négociations sur la participation employeur

La collectivité propose dans un agenda contraint

- ✓ **Une participation employeur à 100% pour les agent·e·s en contrat précaire**
c'est bien mais ça concerne peu de monde et c'est la preuve qu'il y a de la précarité...
- ✓ **50% pour les plus hautes rémunérations**
- ✓ **Deux autres tranches sont en cours de négociation...**

Les territoriaux syndiqué·e·s CGT revendiquent

Une participation employeur à 100% pour toutes et tous, afin de :

- **renforcer l'attractivité de nos collectivités**
- **garantir l'équité et de maintenir ce progrès social**
- **soutenir les agent·e·s en difficulté**

car nos collectivités se doivent d'assumer leur responsabilité dans le nombre considérable d'agent·e·s victimes d'accident ou de RPS*...

RPS : risques psycho-sociaux

**Rassemblement pour la défense du service public
ce Mardi 13 mai 2025**

à 10h30 devant le Conseil départemental



ET L'ÉTAT DE SANTÉ DU SERVICE PUBLIC ALORS ?

L'état réforme nos vies...

Mobilisons nous, le 13 mai 2025 pour :

- ✓ **L'augmentation du point d'indice** des fonctionnaires à 6€ et l'augmentation générale des salaires (4.92€ en 2025)
- ✓ **Le maintien de l'indemnisation des Congés Maladie Ordinaire à 100 %**
- ✓ **L'abrogation du jour de carence** pour le droit de se soigner
- ✓ **L'égalité salariale** femme / homme (à savoir : +6 Mds € de cotisations pour notre système de protection sociale)
- ✓ **L'abrogation de la réforme des retraites** Macron-Borne et le retour à **la retraite à 60 ans** (avec départs anticipés pour pénibilité et insalubrité)
- ✓ **L'abrogation de la loi dite de "transformation de la Fonction publique"** qui développe précarité et privatisation

La CGT des Services publics appelle les agent·e·s à défendre au quotidien le service public dans votre travail, et par les réunions syndicales, les A.G, le droit de grève et de manifester...

Rassemblons-nous
Mardi 13 mai 2025
à partir de 10h30
au Conseil départemental

Quais Ceineray /Préfecture

1h = 1h de salaire déduit

⚠ **Au-delà 3h30 = 7h de salaire déduit.**
A ce tarif-là, autant faire grève !

1 journée = 7h de salaire déduit

mais je compte dans les stats
et mon absence incite à la mobilisation !

⚠ sauf service minimum

La CGT de la Ville de Nantes, Nantes Métropole, CCAS, Opéra, École des Beaux Arts
Syndicat.CGT@nantesmetropole.fr • syndicatville-cgt@mairie-nantes.fr
syndicatville-ufict.cgt@mairie-nantes.fr cgt-nantes.fr

